

PROJET D'ETABLISSEMENT COMPLEXE ENFANTS

AAPEI EPANOU

2025-2029





SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
LE CADRE INSTITUTIONNEL	4
L'ASSOCIATION	5
LE COMPLEXE ENFANTS	6
PRESENTATION DU COMPLEXE ENFANTS	7
LA PETITE CRECHE GALIPETTES	8
LE DISPOSITIF INTEGRE MEDICO ÉDUCATIF (DIME)	9
LES EQUIPES TRANSVERSALES	16
LE PROJET	19
LA METHODE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT	20
LES AXES STRATEGIQUES	20
FICHE RECAPITULATIF DES AXES	21
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	22
LES FICHES	23
ACTION	23
GLOSSAIRE	35

INTRODUCTION



Le cadre institutionnel

Le projet du Complexe Enfants s'inscrit dans la continuité du projet associatif global, paru à l'automne 2024, et des orientations stratégiques identifiées lors du CPOM¹. Il répond aux exigences réglementaires² du secteur et des référentiels en vigueur.

Il porte sur une durée de 5 ans, de 2025 à 2029.

Pourquoi écrire le projet du Complexe Enfants ? Plusieurs raisons sont à l'origine de cette démarche :

- Une démarche visant à **améliorer les conditions d'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires** au sein du Complexe Enfants : c'est l'occasion de se poser la question des prestations proposées, de la coordination entre les professionnels, de l'aménagement des lieux de vie, etc. Ce questionnement permet aussi d'adapter l'accompagnement en fonction des évolutions sociétales, telles que la prise en compte des enjeux environnementaux ou le développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap.
- Une **démarche fédératrice** pour impliquer les professionnels, les bénéficiaires et leurs proches dans la co-construction du projet d'établissement afin de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées.
- Un **document de référence** de la démarche qualité et de la gestion des risques pour l'AAPEI Epanou qui structure sa démarche qualité à l'échelle associative en cohérence avec le référentiel qualité HAS
- Un **document de communication pour présenter** le Complexe Enfants aux partenaires, aux professionnels, aux familles et aux bénéficiaires. En quelques pages, ce document permet de comprendre les valeurs, le positionnement et les projets du Complexe Enfants.

¹ Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est un outil de contractualisation entre les instances de financement (Agences régionales de santé, département, etc.) et les établissements médicaux-sociaux.

² Base légale depuis la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale (art. L.311-8 du CASF).

Modification suite à la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants : formalisation d'une politique de lutte contre la maltraitance.

Décret n°2024-166 du 29 février 2024 : fixe le contenu minimal des projets d'établissement et service (modalité de coopération, démarche de prévention de lutte contre la maltraitance, condition d'organisation et fonctionnement de l'établissement, critères d'évaluation de la qualité)

L'association

L'AAPEI EPANOU est l'association à laquelle est rattaché le Complexe Enfants.

Notre association compte 324 familles adhérentes, essentiellement implantée sur le bassin annécien et, de plus en plus, au fur et à mesure de l'élargissement des établissements et services sur l'ensemble de la Haute-Savoie. L'association accueille et accompagne, au travers de ses 17 établissements et services agréés, répartis sur 20 sites, plus de 1000 personnes porteuses de déficience intellectuelle et/ou d'autisme.



Pour assurer le fonctionnement de l'ensemble de son activité, l'AAPEI EPANOU est une association gestionnaire du secteur médico-social employant près de 450 collaborateurs et disposant de 36 millions d'euros de budget annuel. Son Conseil d'administration est composé de 24 membres dont un Bureau de 10 membres ;

Nos Valeurs

Ces valeurs sont celles sur lesquelles nous nous basons pour prendre nos décisions stratégiques. Elles participent à créer notre culture commune, celle de nos adhérents, de nos salariés, de nos partenaires, des bénéficiaires de nos actions.



Nos ambitions pour 2028

Notre intention reste, en construisant le projet associatif 2024-2028, d'imaginer le réel de l'association dans un avenir à 5 ans et d'élaborer une stratégie pour qu'il se concrétise. Dans ce projet associatif, sept questions centrales guident une démarche continue d'amélioration au sein des projets de nos établissements et services :

<p>AMBITION N°1</p> <p>Renforcer le rôle et l'importance de l'AAPEI EPANOU pour favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées et apporter des réponses adaptées et individualisées tout au long de leur parcours de vie, quel que soit leur âge ou la nature de leurs besoins (domicile, vie quotidienne, travail, loisirs, vieillissement...).</p>	<p>AMBITION N°2</p> <p>Revendiquer et respecter le rôle, le soutien et l'engagement de tous les acteurs (personnes accompagnées, administrateurs, bénévoles, parents et proches, salariés, partenaires...) permettant à chacun d'investir sa juste place et d'exercer ses droits. Redevenons attractifs et fidélisons nos richesses humaines.</p>
<p>AMBITION N°3</p> <p>Affirmer la volonté inclusive dans la société comme un droit inaliénable et premier des personnes accompagnées.</p>	<p>AMBITION N°4</p> <p>Ne laisser personne sans solution, en accompagnant toutes les situations relevant du champ d'action du secteur médico-social. Être en capacité de coordonner le besoin de soins.</p>



LE COMPLEXE ENFANTS



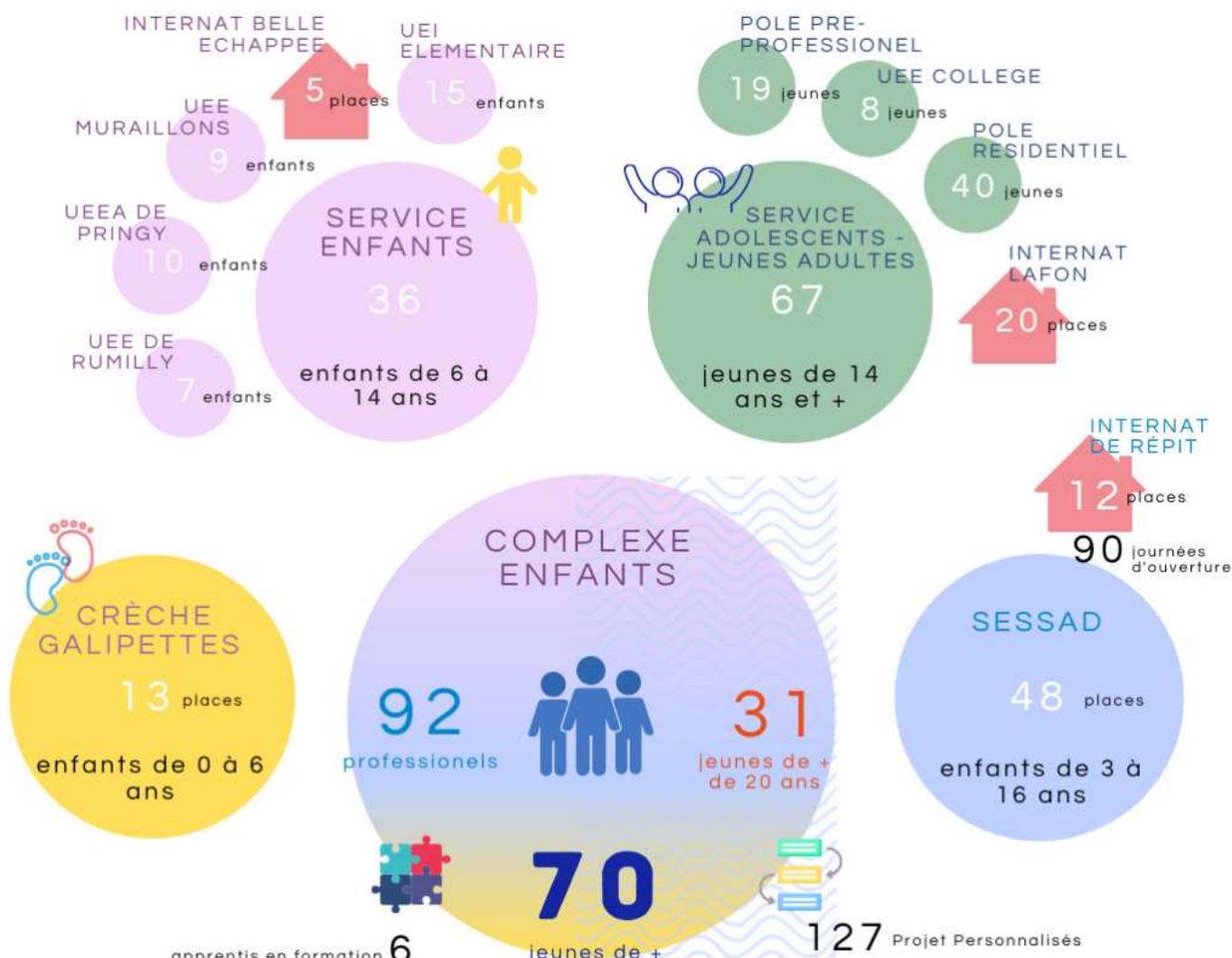
Présentation du Complexe Enfants

Le Complexe Enfants accueille des enfants et des adolescents âgés de la petite enfance à l'âge adulte présentant des troubles neurodéveloppementaux (déficience intellectuelle), avec ou sans troubles associés au sein de différentes structures :

- **La petite crèche Galipettes**, qui accueille des enfants de 3 mois à 4 ans (6 ans pour les enfants porteurs de handicap). C'est une structure ordinaire dont le projet est l'inclusion sociale des enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques. La petite crèche est dotée de 13 places.
- **Le Dispositif Intégré Médico Éducatif (DIME)**, qui regroupe un SESSAD, un service Enfants (6 à 12 ans), un service Adolescents et jeunes adultes (12 ans et plus), et trois modalités d'Internat (Lafon, Belle Echappée et Répît). Le DIME est doté d'un total de 155 places réparties entre les différents services.

Une orientation émise par la MDPH est obligatoire pour l'ensemble des personnes souhaitant une admission. A partir de la 20^{ème} année, une notification dite maintien au titre de l'Amendement Creton doit être renouvelée et fournie chaque année.

L'admission d'un jeune se fait sur demande préalable de sa famille. Une fois le dossier dûment complété, il est examiné en commission d'admission, qui évalue, selon le type de prestation demandé, la capacité de la structure à accueillir le jeune. Pour les prestations d'internat, une commission spécifique se réunit afin d'étudier la faisabilité de l'accueil sur les périodes souhaitées par la famille.



La petite crèche Galipettes

Présentation de la structure

La petite crèche Galipettes est une structure ordinaire de 13 places dont le projet est l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap. C'est un lieu d'accueil et d'éveil pour l'épanouissement et le bien-être des enfants, et un lieu d'écoute pour les familles. Son équipe, outre sa mission de petite enfance, veille tout particulièrement à la cohabitation harmonieuse de tous les enfants, en situation de handicap ou non.

La crèche accueille des enfants de 3 mois à 4 ans (6 ans pour les enfants porteurs de handicap).

L'équipe de la petite crèche Galipettes

L'équipe qui accueille les enfants est composée de professionnels aux compétences complémentaires et issus de formations différentes : une infirmière puéricultrice, responsable de la structure, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, une titulaire du CAP petite enfance et un agent d'entretien. La direction est assurée par la directrice du Complexe Enfant.

Un médecin intervient en vacation. Des stagiaires de différentes formations peuvent également être accueillis dans la structure.

L'équipe travaille en lien avec les différentes structures médico-sociales et des intervenants paramédicaux du bassin annécien.

Nos valeurs

Les valeurs qui sont importantes pour nous sont :

- D'offrir à chaque enfant un accueil le plus individualisé possible compte tenu des contraintes inhérentes à la collectivité.
- D'apprendre aux enfants à vivre ensemble en toute sécurité et dans le respect mutuel.
- De développer et stimuler le plaisir, la créativité et les sens des enfants au travers de tous les temps de la journée notamment au cours des activités.
- D'accompagner les enfants dans leurs apprentissages en favorisant le plus possible l'autonomie.
- De soutenir et respecter le choix des parents ; les premiers éducateurs de l'enfant par l'écoute, le dialogue et la valorisation.

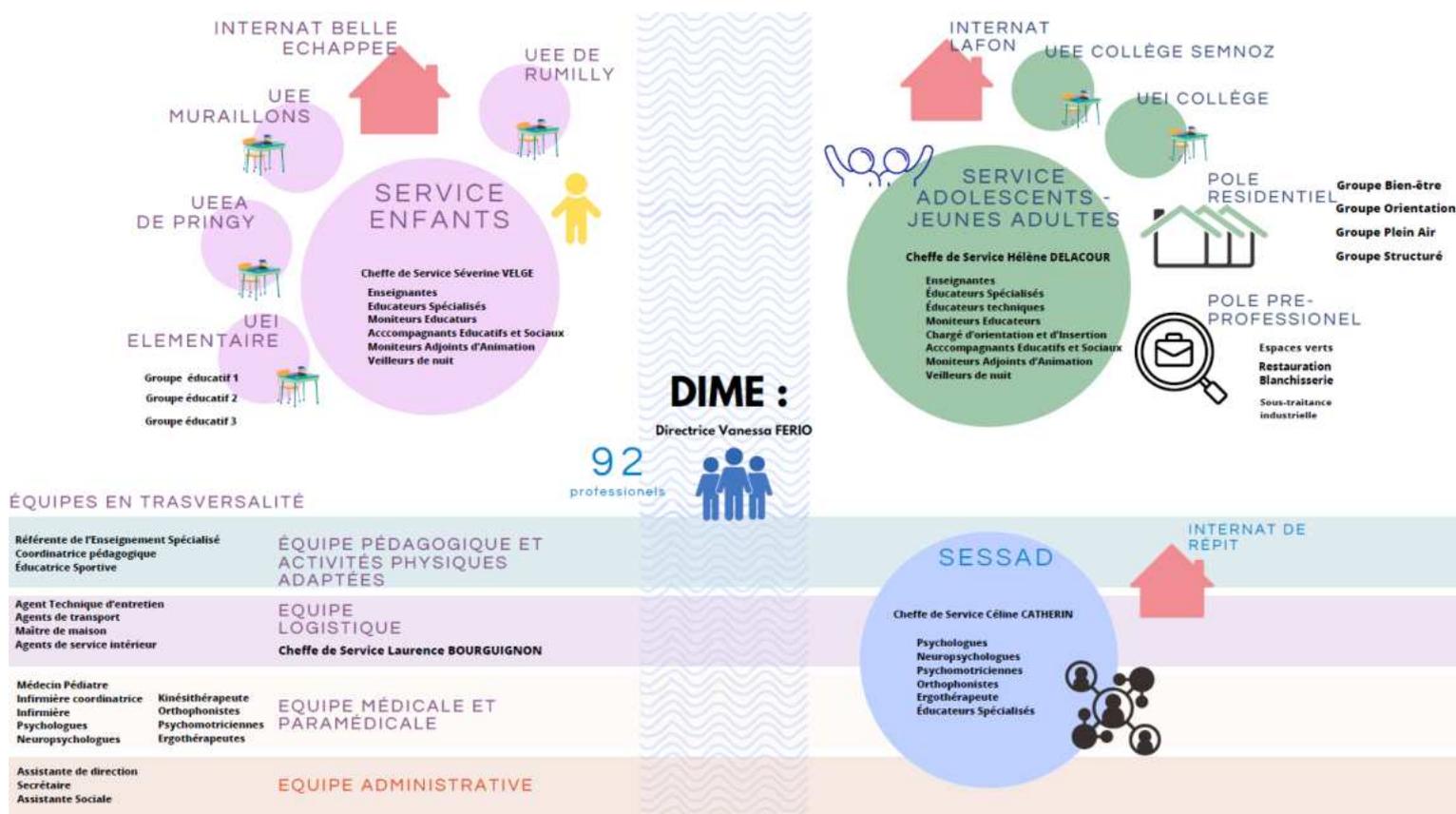


Le Dispositif Intégré Médico Éducatif (DIME)

Le DIME assure une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants porteurs de handicap. Les équipes de ces établissements mettent en œuvre un accompagnement global tendant à favoriser l'inclusion dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle.

Il s'agit de favoriser l'épanouissement et l'autonomie quotidienne, sociale et préprofessionnelle en proposant un accompagnement éducatif, thérapeutique/rééducatif, pédagogique et social, afin de permettre le développement de toutes les potentialités affectives, relationnelles et cognitives des jeunes accueillis.

Nous pouvons nous appuyer sur différentes approches et divers moyens, tels que l'orthophonie, la psychomotricité, la prise en charge psychologique, les médiations (équithérapie, art-thérapie, musicothérapie, espaces multisensoriels et de répit), le suivi médical, et la prise en charge psychiatrique.



Le DIME est composé de plusieurs services, organisés de telle manière à pouvoir adapter et individualiser les prestations proposées à l'accompagnement des jeunes en fonction de l'évolution de leurs besoins. Trois modalités d'internat complètent ces prestations d'accompagnement.

Des interventions à domicile sont également possibles, lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre du projet personnalisé de l'enfant et répondent à un besoin identifié.

Le service enfant

Le service enfant accueille des enfants de 6 à 14 ans pour lesquels les déficiences intellectuelles et adaptatives ainsi que les troubles associés ne permettent pas un parcours scolaire inclusif. Au 1^{er} janvier 2024, il accueille 35 enfants, en accueil de jour ou en internat. Il propose des accompagnements éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques organisés dans le cadre du projet personnalisé de l'enfant.

L'équipe est composée d'une cheffe de service, d'une équipe pluridisciplinaire de 17 professionnels, éducateurs, enseignants, psychologues ou neuropsychologues, psychomotriciennes, orthophonistes, de kinésithérapeutes et d'ergothérapeutes, travaillant à temps plein ou à temps partiel.

L'internat la Belle Échappée

La Belle Échappée est une maison située sur la commune de Cran-Gevrier, proposant un accueil adapté et chaleureux pour des enfants en situation de handicap.

D'une capacité de 5 places, elle offre un cadre bienveillant dans lequel les enfants peuvent participer à des activités de loisirs, de socialisation et d'épanouissement personnel.

L'objectif de La Belle Échappée est de favoriser l'autonomie, la confiance en soi et la participation à la vie sociale, dans le respect du rythme et des besoins spécifiques de chacun.

L'Unité d'enseignement interne Élémentaire (UEI)

L'UEI du service Enfants, est située sur le site du Complexe Enfants, à Seynod. Elle accueille 17 enfants de 6 à 13 ans. Le temps de scolarisation des enfants est adapté à leurs besoins. Une enseignante est présente à temps complet. Les séances durent 30 min (en individuel) ou une heure en petits groupes.

Les objectifs généraux de l'UEI sont de développer le devenir élève, développer la communication et les interactions sociales et développer les prérequis à l'apprentissage et les compétences scolaires.

L'Unité d'enseignement externalisée (UEE) Rumilly

L'unité d'enseignement externalisée Rumilly est située au sein du groupe scolaire Joseph Béard, à Rumilly. Elle accueille 7 enfants de 6 à 11 ans en situation de handicap avec déficiences cognitives. Une enseignante est présente à temps partiel, ainsi que deux éducatrices.

Les élèves bénéficient de temps scolaires en individuel et en collectif. Les objectifs généraux de l'UEE sont de développer le devenir élève, développer la communication et les interactions sociales et développer les prérequis à l'apprentissage et les compétences scolaires. En particulier, cinq axes sont travaillés : la socialisation, la communication, l'autonomie, la discrimination visuelle (lecture, écriture), la découverte du monde.

L'Unité d'enseignement Externalisée Autisme (UEEA) de Pringy

L'UEEA a pour objectif de faciliter la scolarisation d'enfants avec troubles du spectre de l'autisme, dans une logique inclusive. Il s'agit aussi d'offrir un cadre spécifique et sécurisant

permettant de soutenir la réussite scolaire et éducative de 7 à 10 enfants disposant d'un diagnostic d'autisme.

Il s'agit d'enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés significatives dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et des intérêts restreints nécessitant un accompagnement personnalisé et une approche pédagogique différenciée.

Les enfants sont de classe d'âge de l'école élémentaire (6/11 ans sur 2 cycles) et peuvent être accompagnés sur 5 niveaux de classes (du CP au CM2). Un enseignant est présent à temps plein, ainsi que deux éducatrices et une ATSEM.

L'Unité d'enseignement externalisée (UEE) Murailon

L'UEE du Murailon permet une scolarisation au sein de l'école élémentaire du Murailon à Seynod. Elle accueille 7 à 8 enfants de 6 à 11 ans en situation de handicap avec déficiences cognitives. Une enseignante est présente à temps complet, ainsi que deux éducatrices.

Les élèves ont pour objectifs pédagogiques de poursuivre les apprentissages scolaires et les acquisitions éducatives (graphisme, lecture, langage, maths), d'apprendre à vivre dans un groupe classe, ou encore de travailler les habiletés sociales.



Les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) sont bien intégrées à la vie de l'école : récréation, restauration pour certains enfants, projets communs, bibliothèque, accès aux salles de motricité. Le projet pédagogique est porté par des unités d'enseignement internes ou externalisées favorisant l'inclusion, en collaboration avec plusieurs établissements scolaires.

Le Service Adolescents et jeunes adultes

Les équipes pédagogiques, éducatives et paramédicales mettent tout en œuvre pour favoriser les apprentissages des adolescents grâce à des supports adaptés et répondant au plus près à leurs besoins.

L'équipe est composée d'une cheffe de service, d'une équipe pluridisciplinaire de 25 professionnels, éducateurs, enseignants, psychologues ou neuropsychologues, psychomotriciennes, orthophonistes, de kinésithérapeutes et d'ergothérapeutes, travaillant à temps plein ou à temps partiel.

Le pôle préprofessionnel

Le pôle préprofessionnel poursuit une double mission : d'une part, évaluer les compétences et aptitudes des jeunes en vue d'une insertion professionnelle ; d'autre part, les accompagner dans la découverte du monde du travail en tenant compte de leurs besoins spécifiques.



Les ateliers préprofessionnels offrent aux jeunes, pour qui la notion de travail a du sens, l'opportunité de se tester et de développer leurs compétences. Leur objectif principal est de leur permettre d'expérimenter des situations de travail au plus proche de celles qu'ils pourraient rencontrer en ESAT, en entreprise adaptée ou en milieu ordinaire.



Compétences techniques : Les jeunes bénéficient, en fonction de leur âge, d'une à quatre journées par semaine d'ateliers techniques répartis en journées complètes ou en demi-journées. Trois ateliers sont proposés : espaces verts, restauration et lingerie et sous-traitance industrielle, encadrés par des moniteurs d'ateliers. Ils peuvent participer aux trois ateliers chaque semaine ou au trimestre en fonction de leur projet personnalisé.

Compétences théoriques : Adaptés à l'âge, au niveau, aux besoins et aux aspirations professionnelles des jeunes, ces ateliers sont coordonnés par une enseignante. Les apprentissages théoriques sont dispensés en petits groupes tout au long de la semaine. Pour répondre à des besoins spécifiques, des accompagnements individualisés peuvent être proposés sur une durée limitée.

Compétences sociales : Ces ateliers ont pour vocation de préparer les jeunes aux exigences sociales des environnements professionnels, tant formels qu'informels. Ils favorisent l'acquisition de comportements adaptés à la vie en société et la maîtrise des conventions sociales de base. Ils abordent également des thématiques essentielles telles que la mobilité urbaine, la vie affective et sexuelle, ainsi que la compréhension globale de la notion de travail.



L'unité d'enseignement externalisée (UEE) collège

Au sein du collège du Semnoz de Seynod, l'unité d'enseignement externalisée a pour mission de renforcer les apprentissages des adolescents montrant des capacités et des compétences pour aller vers l'activité professionnelle.

Elle est encadrée par une enseignante et un éducateur spécialisé. Une alternance entre des temps pédagogiques, des temps éducatifs et des ateliers préprofessionnels est organisée en fonction de l'âge, du projet et des besoins des jeunes.

Elle offre un environnement inclusif favorisant les habiletés sociales au sein d'un contexte d'apprentissage ordinaire. Les élèves participent au maximum à la vie du collège et des inclusions sont organisées dès que cela est possible.



L'Unité d'enseignement Interne (UEI) Collège

L'unité d'enseignement interne Collège assure la transition entre le service Enfants et le service Adolescents et Jeunes Adultes. Elle propose aux jeunes adolescents nouvellement accueillis un cadre structurant et sécurisant.

Une enseignante spécialisée et un éducateur spécialisé les accompagnent dans leurs apprentissages pédagogiques et éducatifs. L'accent est mis sur le développement des savoirs essentiels, favorisant au maximum l'autonomie fonctionnelle au quotidien. Cette unité prépare également les jeunes à intégrer, dans les années suivantes, les groupes du pôle résidentiel.



« Je ne sais pas trop ce que je veux faire l'année prochaine. J'aimerais travailler. J'ai testé le pôle professionnel. C'était un peu dur : notamment de mettre les enveloppes dans le papier. »

Témoignage de Tom recueilli le 23/09/24

L'Internat Lafon

L'internat Lafon, situé à Seynod, à proximité du site du DIME, dispose de 20 places. Il accueille, à temps plein ou à temps partiel, des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap intellectuel, avec ou sans troubles associés.

L'internat propose un accompagnement éducatif, social et quotidien, ayant pour objectifs de favoriser l'autonomie, l'inclusion et le bien-être des personnes accueillies.

Ses missions s'inscrivent dans une démarche individualisée et bienveillante, en lien étroit avec les familles et les partenaires médico-sociaux.

Le pôle résidentiel



Il accueille des adolescents et jeunes adultes dont le projet d'orientation se dessine vers des structures telles que les Établissements d'Accueil Non Médicalisé (EANM) et les Établissements d'Accueil Médicalisé (EAM), en accueil de jour ou en internat.



Les objectifs d'accompagnement se fixent autour du développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, à renforcer les compétences sociales, à offrir un soutien éducatif et thérapeutique, et à préparer la transition vers l'âge adulte, notamment le passage du secteur Enfant au secteur Adulte.

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs types d'ateliers sont proposés :

- **Ateliers éducatifs et pédagogiques adaptés** (gestion du quotidien, expression, activités culturelles, artistiques et sportives) : ils permettent aux jeunes de maintenir et d'acquérir de nouvelles compétences.

- **Atelier Autonomie**, en lien avec l'équipe médicale de l'établissement : cet atelier vise à renforcer l'autonomie fonctionnelle des jeunes dans un cadre structuré, adapté à leurs besoins et capacités.



- **Immersion et stages en établissements pour adultes** : ces expériences permettent de préparer l'orientation des jeunes avant leurs 20 ans. Ils réalisent des stages d'une journée à plusieurs semaines dans des établissements préalablement sélectionnés et visités par leur famille. Un professionnel référent les accompagne lors de la première journée et tout au long du processus d'immersion.

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD)

Le (SESSAD) est un dispositif mobile qui accompagne les enfants de 0 à 20 ans, avec un agrément de 48 places, sur notification de la MDPH. Son objectif est de favoriser leur maintien ou leur intégration dans leurs lieux de vie habituels (domicile, école, loisirs...). Si la nature de l'intervention le nécessite, certaines interventions peuvent se dérouler dans les locaux du DIME. Son champ d'action couvre une large zone géographique, principalement concentrée sur le bassin annécien et albanais.

L'équipe est composée d'une cheffe de service, de huit éducateurs (spécialisés ou EJE), de trois psychologues ou neuropsychologues, de trois psychomotriciennes, de deux orthophonistes et d'un ergothérapeute, travaillant à temps plein ou à temps partiel.

Chaque enfant bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné par un éducateur référent et un psychologue ou neuropsychologue référent. En fonction des besoins évalués en équipe pluridisciplinaire, des prestations d'accompagnement thérapeutique viennent compléter l'intervention, avec l'appui médical du médecin pédiatre du DIME.



Les principaux enjeux du SESSAD sont de :

- Coordonner et sécuriser les parcours des enfants,
- Assurer la généralisation des outils et stratégies préconisés,
- Proposer un soutien à la parentalité lorsque cela est nécessaire,
- Garantir la cohérence des interventions en développant des partenariats au quotidien (Éducation nationale, dispositifs de droits communs, professionnels libéraux, associations sportives...).

L'internat de répit

L'Internat de Répit du Complexe Enfants accueille les enfants et les jeunes en situation de handicap, âgés de 6 ans à moins de 20 ans. Il fonctionne un week-end sur deux et une semaine de vacances scolaires sur deux, à l'exception des vacances de Noël, privilégiant ainsi les temps en famille.

L'équipe se compose d'une cheffe de service, de deux éducatrices spécialisées (dont une coordinatrice), d'un moniteur-éducateur et d'un AES. L'internat peut accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément dans les locaux de l'internat Lafon :



- **Les week-ends** : du vendredi soir au lundi matin.
- **Les vacances scolaires** : du lundi matin au vendredi soir.

Ce dispositif a pour objectif principal d'offrir aux familles une solution de relais ou de répit de proximité pour répondre à des besoins spécifiques :

- Organiser plus sereinement la vie familiale durant les week-ends et les vacances.
- Se rendre plus disponible pour les autres enfants de la fratrie.
- Faire face à une situation d'épuisement ou de fatigue avancée.
- Offrir aux enfants des activités ludiques et variées dans une dynamique de groupe.
- S'accorder du temps pour soi et ses proches.

L'accompagnement reste individualisé, même dans un cadre collectif. Les activités sont soigneusement préparées en amont pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes accueillis, en tenant compte de leur niveau de compréhension, de leur âge, de leurs particularités sensorielles et de leurs attentes.



Les équipes transversales

Les activités de l'équipe administrative du DIME

L'équipe administrative joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement du DIME en assurant la gestion administrative et logistique des différents services. Leur mission principale est de veiller à la bonne tenue des dossiers des enfants et d'assurer le suivi des démarches nécessaires à leur accompagnement.

- **Gestion des dossiers administratifs** : suivi des notifications MDPH, mise à jour des dossiers IMAGO, gestion des demandes d'admission et de sortie.
- **Accueil et information des familles** : orientation et accompagnement dans les démarches administratives.

- **Gestion des commandes et des approvisionnements** : planification et commande des repas pour l'ensemble des unités, gestion des fournitures et du matériel nécessaire au bon déroulement des activités.
- **Soutien à la gestion financière** : suivi des budgets, gestion des facturations et participation à la mise en œuvre des projets en veillant à leur faisabilité financière.
- **Support aux équipes éducatives** : transmission des informations administratives et suivi des dossiers des professionnels.

L'assistante sociale intervient également en soutien aux familles, notamment pour les aider dans leurs démarches de renouvellement d'orientation auprès de la MDPH ou d'inscription sur la plateforme **Via Trajectoire**, facilitant ainsi les transitions vers d'autres structures adaptées aux besoins des jeunes.

Grâce à leur travail quotidien, les équipes administratives garantissent une organisation fluide et efficace, permettant ainsi aux professionnels du DIME de se concentrer sur l'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis.

Les missions de l'équipe logistique :

Les équipes logistiques jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement matériel et infrastructurel du Complexe Enfants. Elles sont en charge de la gestion des bâtiments, des locaux et des véhicules, veillant à ce que l'ensemble des installations soit opérationnel et sécurisé pour accueillir les enfants et les professionnels.

- **Agents de transport** : Ces agents sont responsables du transport quotidien des enfants entre leur domicile et le DIME. Ils assurent également une relation de proximité avec les familles et les équipes, garantissant un accueil serein et sécurisé chaque jour. Leur rôle va au-delà du simple transport, puisqu'ils participent à l'accompagnement des jeunes en début et fin de journée.
- **Agent technique** : L'agent technique est en charge de la maintenance générale des bâtiments du Complexe, y compris de la crèche. Il veille à la bonne gestion de l'entretien des locaux et à la maintenance des véhicules. Il intervient rapidement en cas de problème technique, tout en tenant compte des impératifs spécifiques liés aux besoins des jeunes accueillis. Il s'assure que les installations sont adaptées et sécurisées pour tous.
- **Agents de service intérieur** : Ces agents sont responsables de l'entretien quotidien des locaux et des espaces de vie. Ils veillent à ce que l'environnement soit propre, fonctionnel et agréable pour les jeunes et les professionnels. Leur rôle est d'assurer un cadre de vie propice au bien-être des enfants et de faciliter les conditions de travail des équipes éducatives. Ils adaptent leurs interventions en fonction du contexte, par exemple en fonction de la présence des enfants ou des urgences à gérer dans certains secteurs du Complexe.

En collaboration avec les autres services, les équipes logistiques contribuent activement à la qualité de l'accueil et à la sécurité des jeunes et des professionnels, permettant ainsi à l'ensemble du DIME de fonctionner de manière fluide et efficace.

Les équipes médicales et paramédicales

Les équipes médicales et paramédicales travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des autres équipes du DIME (éducateurs spécialisés, enseignants, équipes administratives, etc.) pour

garantir une prise en charge cohérente et coordonnée. Elles participent activement aux réunions pluridisciplinaires afin de discuter des évolutions du projet de soin et de l'accompagnement éducatif et pédagogique des jeunes.

Chaque enfant bénéficie d'un suivi médical individualisé assuré par son médecin traitant. Le médecin pédiatre, en lien avec les autres professionnels médicaux, évalue l'état de santé du jeune et coordonne les soins. Il les adapte en fonction des besoins identifiés, en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de soins de l'enfant.

Pour les enfants présentant des troubles de santé spécifiques, le médecin du DIME assure la coordination des soins spécialisés, en lien avec les hôpitaux et autres structures médicales externes. Des protocoles médicaux sont mis en place pour chaque enfant, selon les recommandations des professionnels assurant son suivi, et adaptés à ses besoins spécifiques. Ces protocoles sont régulièrement réévalués afin d'en garantir la pertinence et l'efficacité.

Les équipes médicales sont également responsables de la prévention des risques sanitaires, notamment à travers le suivi de l'application du calendrier vaccinal et la mise en œuvre des soins préventifs adaptés.

Les ergothérapeutes et psychomotriciens interviennent pour améliorer les capacités motrices, sensorielles et fonctionnelles des jeunes, en proposant des exercices et des activités adaptées pour développer leur autonomie dans la vie quotidienne.

Les orthophonistes prennent en charge les troubles du langage oral et écrit, ainsi que les troubles de la communication. Elles proposent des séances de rééducation individualisées, adaptées aux besoins spécifiques de chaque enfant. Elles assurent également un travail de coordination avec les intervenants libéraux et les équipes pluridisciplinaires afin de concevoir et mettre en place des outils adaptés (supports visuels, pictogrammes, outils structurants...) afin d'améliorer la compréhension, l'expression verbale et la communication globale des jeunes accompagnés.

Les psychologues et neuropsychologues assurent un accompagnement psychologique et émotionnel des enfants, en particulier de ceux présentant des troubles du comportement ou des difficultés dans la gestion des émotions. Ils interviennent également dans le cadre de protocoles à visée comportementale, adaptés aux besoins spécifiques des enfants, et participent à l'élaboration et à la mise en place d'outils de communication alternatifs ou augmentés (ex. : pictogrammes, emplois du temps visuels, outils PECS, etc.), afin de faciliter les interactions et de réduire les troubles du comportement liés aux difficultés de compréhension.

Parallèlement, ils jouent un rôle essentiel de soutien aux équipes éducatives : ils participent à l'élaboration d'outils d'observation et d'accompagnement, proposent des temps de supervision, contribuent à l'analyse des situations complexes, et accompagnent les professionnels dans la mise en œuvre des protocoles individualisés. Leur action s'inscrit également dans une dynamique partenariale, notamment avec les services de pédopsychiatrie, les intervenants libéraux, ainsi que l'Éducation nationale, dans le cadre des projets personnalisés de scolarisation ou des équipes de suivi de la scolarisation (ESS).

Activité physique adaptée

L'éducatrice spécialisée en activité physique adaptée intervient de manière transversale pour accompagner et encadrer toutes les activités physiques proposées aux jeunes et aux professionnels du DIME. Son rôle est de promouvoir la santé physique des jeunes, tout en contribuant au bien-être des équipes professionnelles.

Elle organise des événements tels que des rencontres sportives (football, sorties à ski), ainsi que des projets en partenariat avec d'autres associations, comme des activités d'escalade, des triathlons ou des événements "run & bike". Ces activités sont pensées pour encourager l'engagement physique tout en renforçant la cohésion des groupes.

L'équipe pédagogique

L'équipe enseignante intervient à la fois au sein des écoles partenaires et au sein des unités internes du DIME. La référente de l'enseignement spécialisé a pour mission de coordonner l'ensemble des actions pédagogiques.

Elle veille à la cohérence du projet pédagogique du DIME, assurant que l'enseignement proposé dans les unités d'enseignement soit adapté et aligné avec les objectifs éducatifs du DIME. Elle joue également un rôle clé de soutien et de formation pour les enseignantes, facilitant leur intégration et leur accompagnement au sein du service éducatif.

Chaque enfant bénéficie désormais d'un Identifiant National Élève (INE), permettant un suivi individualisé de son parcours au sein du système éducatif. Une collaboration étroite est menée avec les services de l'Éducation nationale, notamment les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et les enseignants référents, dans le cadre des Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS), afin de garantir la continuité et l'adaptation du parcours scolaire de chaque jeune accompagné.

LE CPOM ASSOCIATIF

Le DIME s'inscrit pleinement dans la dynamique du CPOM associatif 2025-2029, porté par l'AAPEI EPANOU en lien avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. À travers plusieurs fiches actions spécifiques, le DIME contribue aux axes stratégiques du contrat en développant une offre d'accompagnement adaptée aux besoins évolutifs des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des troubles du neurodéveloppement.

1. **Fiche Objectif 101** – Développer les offres en direction des personnes en situation de handicap : Porte sur la réhabilitation des internats Lafon et La Belle Échappée, Inclut la création d'une offre pour les jeunes adultes et une équipe mobile
2. **Fiche Objectif 111** – Bilans approfondis via SERAFIN PH : Intégration de SERAFIN PH dans tous les services du DIME
3. **Fiche Objectif 121** – Développer les UE externalisées (collège / lycée) : Développement d'unités d'enseignement externalisées pour assurer une continuité scolaire
4. **Fiche Objectif 122** – Scolarité en milieu ordinaire et extension SESSAD 16-25 ans : Extension du SESSAD DIME pour jeunes avec TND/TSA 16-25 ans, Déploiement de solutions d'insertion professionnelle
5. **Fiche Objectif 123** – Intégrer la guidance parentale : Accompagnement des aidants, réunions familles, visites à domicile
6. **Fiche Objectif 130** – Diminuer le nombre de jeunes relevant de l'amendement Creton : Mise en place d'un coordonnateur de parcours, suivi post-sortie, transition vers l'adulte
7. **Fiche Objectif 113** – Organisation en plateforme ou dispositif : les jeunes en amendement Creton issus du DIME sont accueillis dans les dispositifs adultes (Ferme des Roches, Roseaux, etc.)

La méthode d'élaboration du projet d'établissement

Le projet du Complexe Enfants a été construit sur une année (avril 2024-mars 2025), en mobilisant les professionnels ainsi que les bénéficiaires tout au long de la démarche³.



Les axes stratégiques

Le Complexe Enfants a défini 6 axes prioritaires pour son projet :



³ Les citations figurant tout au long de ce document sont issues des entretiens avec les jeunes.

Fiche récapitulatif des axes

1. **Soutenir le parcours du jeune dans ses dimensions éducative, pédagogique, et sanitaire** : cet axe stratégique a pour objectif de proposer un accompagnement personnalisé aux jeunes accueillis, en lien avec leurs besoins, et évolutifs tout au long de son accompagnement. Cet objectif passe notamment par la révision ou l'élaboration de processus qualité en interne au Complexe Enfants, et par une meilleure articulation avec les partenaires.



Action 1: Permettre à chaque jeune accueilli de bénéficier d'un projet personnalisé adapté à ses besoins, coconstruit et réévalué tous les ans
Action 2: Identifier les partenaires au service du jeune

2. **Co-construire les projets de service en cohérence avec les valeurs associatives** : cet axe stratégique a pour objectif de poursuivre la démarche de fonctionnement en dispositif par une meilleure communication et articulation entre les différents services du Complexe Enfants. Il a également pour objectif d'apporter une meilleure lisibilité concernant le fonctionnement du Complexe Enfants aux bénéficiaires, à leurs familles et aux partenaires.



Action 3: Travailler l'anticipation de l'orientation en interne du Complexe Enfants, au travers des projets de service
Action 4: Favoriser la communication interne et externe

3. **Promouvoir l'autodétermination et l'expression des jeunes** : cet axe stratégique a pour objectif de permettre aux jeunes d'être acteurs de leur parcours, et de développer les outils adaptés pour s'exprimer.



Action 5: Promouvoir l'autodétermination et l'expression des jeunes

4. **Encourager le développement, la valorisation des compétences des équipes et l'engagement dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)** : cet axe stratégique vise à ancrer le Complexe Enfants dans son environnement, et à faire des problématiques sociales et environnementales une priorité.



Action 6: Développer une stratégie de formation concrète et pratique qui valorise et garde à jour les compétences de chacun
Action 7: Réduire l'impact environnemental du Complexe Enfants

5. **Adapter les espaces de vie aux besoins sensoriels des jeunes** : cet axe stratégique a pour objectif de placer les besoins sensoriels au cœur des accompagnements, et d'adapter en conséquence les espaces et les pratiques.



Action 8 : Placer les profils sensoriels des jeunes au coeur des accompagnements, et notamment de l'aménagement des espaces
Action 9 : Penser le déménagement de la Patite Crèche Galipettes en prenant en compte les besoins sensoriels et spécifiques de chaque enfant

6. **Favoriser le développement de l'orientation et l'insertion professionnelle en interaction avec l'extérieur** : cet axe stratégique a pour objectif de renforcer la démarche d'orientation et d'insertion professionnelle, notamment en la rendant visible et en multipliant les opportunités de partenariat.



Action 10 : Créer des opportunités d'expérimentation en matière d'orientation et d'insertion professionnelle
Action 11 : Rendre compréhensible et visible la démarche d'orientation et d'insertion professionnelle (OIP)

Calendrier de mise en œuvre

		2025	2026	2027	2028	2029
Soutenir le parcours du jeune dans ses dimensions éducative, pédagogique, et sanitaire	1. Permettre à chaque jeune accueilli de bénéficier d'un projet personnalisé adapté à ses besoins, coconstruit et réévalué tous les ans.					
	2. Des partenaires au service du jeune.					
Co-construire les projets de service en cohérence avec les valeurs associatives.	3. Travailler l'anticipation de l'orientation en interne du Complexe Enfants, au travers des projets de service.					
	4. Favoriser la communication interne et externe.					
Promouvoir l' autodétermination et l'expression des jeunes.	5. Promouvoir l'autodétermination et l'expression des jeunes.					
Encourager le développement, la valorisation des compétences des équipes et l'engagement dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) .	6. Développer une stratégie de formation concrète et pratique qui valorise et garde à jour les compétences de chacun.					
	7. Réduire l'impact environnemental du Complexe Enfants.					
Adapter les espaces de vie aux besoins sensoriels des jeunes.	8. Placer les profils sensoriels des jeunes au cœur des accompagnements, et notamment de l'aménagement des espaces.					
	9. Penser le déménagement de la Petite Crèche Galipettes et du SESSAD en prenant en compte les besoins sensoriels et spécifiques de chaque enfant.					
Favoriser le développement de l'orientation et l'insertion professionnelle en interaction avec l'extérieur.	10. Créer des opportunités d'expérimentation en matière d'orientation et d'insertion professionnelle.					
	11. Rendre compréhensible et visible la démarche d'orientation et insertion professionnelle (OIP).					

LES FICHES ACTION





Action n°1 : Permettre à chaque jeune accueilli de bénéficier d'un projet personnalisé adapté à ses besoins, coconstruit et réévalué tous les ans

Description et finalité de l'action :

Cette action se traduit opérationnellement par la mise en place d'un **calendrier prévisionnel d'élaboration et de réévaluation des projets personnalisés**. Ceci devrait permettre de 1) garantir l'élaboration et la réévaluation des projets personnalisés conformément aux préconisations, 2) de faciliter l'organisation interne au dispositif dans une logique de pluridisciplinarité, et 3) de favoriser l'engagement et la disponibilité des familles dans le processus d'élaboration du projet personnalisé.

Public visé :

Cette action vise toutes les parties prenantes concernées par le projet personnalisé : les enfants accompagnés, les parents, les professionnels du dispositif et les partenaires.

Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Actuellement, les projets personnalisés sont réévalués chaque année à la date anniversaire, sans qu'il y ait nécessairement d'anticipation vis-à-vis de ces échéances.

Plusieurs étapes de mise en œuvre :

- D'ici la rentrée scolaire 2025 : identifier un créneau « balisé » par groupe (par exemple, les mercredis matins)
- D'ici la rentrée scolaire 2025 : établir un calendrier prévisionnel de l'élaboration ou de la réévaluation des projets personnalisés, et rendre accessible ce calendrier prévisionnel
- D'ici 2026 : établir un processus qualité permettant à chaque référent de préparer le projet personnalisé en amont et d'associer les parties prenantes concernées (par exemple, proposer systématiquement 2 ou 3 créneaux aux familles pour la réunion de partage du projet personnalisé). Ce processus qualité devra permettre aux professionnels de s'appuyer sur la nomenclature Serafin PH pour réaliser l'évaluation des besoins des jeunes et préparer les projets personnalisés.
- D'ici 2028 : mettre en œuvre en routine le processus qualité pour tous les services du Complexe Enfants.

Acteurs :

- Pilote de l'action : les cheffes de service
- Equipe de mise en œuvre : les référents de parcours

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Mettre à jour le logiciel Imago pour que l'outil puisse prendre en compte la nomenclature Serafin PH.
- Formaliser et partager auprès de toutes les équipes du Complexe Enfants un calendrier prévisionnel
- Formaliser et partager un processus qualité permettant à chaque référent de préparer le projet personnalisé en amont et d'associer les parties prenantes concernées
- Mettre en place l'organisation adaptée

Indicateurs :

- Adéquation des grilles d'évaluation avec la nomenclature Serafin PH. Objectif : d'ici 2030.
- Réalisation des projets personnalisés pour les nouvelles entrées, au plus tard 6 mois après l'arrivée. Objectif : 100%.
- Réalisation des projets personnalisés chaque année, dans l'année. Objectif : 100%.



Action n°2 : Identifier des partenaires au service du jeune

Description et finalité de l'action : Cette action a pour objectif de **poursuivre et renforcer la collaboration avec les partenaires** (internes et externes), à toutes les étapes de l'accompagnement, afin de mieux gérer le parcours du jeune.

Public visé : Tous les partenaires actuels ou potentiels du Complexe Enfant sur le territoire (par exemple, les acteurs de l'Education nationale ou les établissements médico-sociaux), y compris au sein de l'AAPEI Epanou.

Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Des actions à destination des partenaires sont organisées régulièrement (ex : portes ouvertes), et les professionnels ont accès à une liste des partenaires du Complexe Enfants qu'ils peuvent mobiliser pour l'accompagnement des enfants.

Cette action vise à modéliser un processus qualité de la mobilisation des partenaires tout au long du parcours du jeune. Ce processus pourrait se structurer de la manière suivante :

- *En amont du parcours* : temps d'échanges et de rencontres avec des partenaires (par exemple, l'Education nationale, l'enseignant référent, la crèche, le CAMSP, l'UEMA, la protection de l'enfance, les DITEP, etc. en fonction de chaque situation) et demande d'actualisation des documents par les familles.
- Pre-lecture par tous les professionnels du dossier pour avis avant commission (par exemple, l'enseignant lit GEVASCO, le neuropsychologue lit le bilan neuropsychologique, le médecin lit le dossier paramédical, etc.) – cf la procédure d'admission
- *Entrée dans le parcours* : temps d'immersion de l'enfant (évaluation à 6 mois, ajustements)
- *Pendant le parcours* : visite à domicile (pour s'assurer de la collaboration pour éviter les ruptures de parcours), entretien avec les partenaires (lien avec la fiche action 1), réunions parents-familles, fêtes, portes ouvertes, projets personnalisés et ESS.
- Préparer, annoncer le parcours du jeune aux familles et informer des structures d'aide partenaires (ex : Cap handi)
- Projet commun entre les différents services, pôles et établissements.

Ce processus qualité sera formalisé d'ici la fin de l'année 2025, et déployé en routine à partir de 2026.

Acteurs :

- Pilote de l'action : cheffes de service, médecin, assistante sociale, direction
- Equipe de mise en œuvre et partenaires à impliquer : référents de parcours, neuropsychologue, psychologue, référent enseignement spécialisé

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Rédiger le processus qualité de mobilisation des partenaires.
- Harmoniser les conventions types, sur la base de la trame associative.
- Mettre à jour de la procédure d'admission.
- Mettre en place des initiatives visant à mieux connaître les partenaires du territoire : participation aux commissions et portes ouvertes des partenaires, visites d'établissement, immersions, stages, projets communs...
- Mettre en place d'initiatives visant à mieux connaître les familles : visites à domicile, moments de convivialité...

Indicateurs :

- Nombre de partenaires conventionnés / objectif : augmentation de 5 partenaires conventionnés par an.
- Mise à jour du processus d'admission et de la sollicitation des partenaires tout au long du parcours / objectif : mise à jour annuelle
- Réponse à des situations dans le cadre de ruptures de parcours (GOS ou DOP) / objectif : 100% de réponses favorables
- Taux de participation des partenaires du projet personnalisé



Action n°3 : Travailler l'anticipation de l'orientation en interne du Complexe Enfants, au travers des projets de service

Description et finalité de l'action :

Cette action vise à, avant les commissions d'admission et les commissions de mouvement interne, **identifier tous les besoins du jeune (éducatifs, environnementaux, pédagogiques et thérapeutiques), afin de lui proposer un accompagnement adapté**. Il s'agirait de réaliser – ou de recueillir –, le plus en amont possible dans son parcours, toutes les évaluations pertinentes en s'appuyant sur l'écosystème du Complexe (professionnels, familles, partenaires libéraux, etc.). Ceci afin de proposer au jeune l'accompagnement le plus pertinent possible, et de le faire évoluer en fonction de l'évolution des besoins.

Public visé :

- Tous les enfants ayant reçu une notification MDPH, en amont de la commission d'admission du Complexe Enfants.
- Les enfants admis au Complexe Enfants

Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Actuellement, les pratiques sont hétérogènes au sein du Complexe Enfants. Le SESSAD réalise un diagnostic et une évaluation. Des « fiches d'identité » sont utilisées et les parents sont invités à compléter la fiche « élément de la vie quotidienne » dans Imago.

Etapas de mise en œuvre :

- D'ici la fin de l'année 2025 :
 - Lister les évaluations possibles pour les jeunes accueillis au sein du Complexe Enfants.
 - Identifier des ressources ou des partenaires en mesure de réaliser ces évaluations.
 - Compléter le processus de préadmission / d'admission actuel pour prévoir de recueillir ou réaliser les évaluations nécessaires.
- A partir de la rentrée scolaire 2026 : réaliser des immersions en amont de l'admission des enfants.

Cette action suppose également de mettre à jour les process des commissions d'admission et de mouvements internes avant la fin de l'année 2026.

Acteurs :

- Pilote de l'action : la directrice et les cheffes de service
- Equipe de mise en œuvre : les professionnels du Complexe Enfants

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Identifier des partenaires ou professionnels en mesure de réaliser les évaluations jugées pertinentes.
- Prévoir le temps d'ingénierie nécessaire au travail sur le processus de préadmission / d'admission.

Indicateurs :

- Pas de réorientation sur l'année
- Immersion des jeunes en amont de leur accueil / objectif : 80%
- Réalisation d'évaluation pour chaque enfant admis au sein du Complexe Enfants / objectif : 100%



Action n°4 : Favoriser la communication interne et externe

Description et finalité de l'action :

Cette action vise à développer la communication interne et externe du Complexe Enfants pour rendre visible le Complexe à l'extérieur et auprès des familles. Cela permet notamment 1) de valoriser le travail des professionnels, 2) de donner une image positive du Complexe Enfants, et du handicap de manière générale, 3) de favoriser l'adhésion et l'engagement des partenaires et des familles dans le fonctionnement du Complexe Enfants.

Public visé : tous l'écosystème interne et externe du Complexe Enfants, et particulièrement les familles.

Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Actuellement, le Complexe Enfants emploie déjà plusieurs outils de communication, en particulier à destination des familles : agenda autobiographique, SMS, cahier de liaison, lettre aux familles du siège, Facebook, réunions familles, portes ouvertes et fêtes de famille.

Cette action vise à développer une stratégie de communication d'ici 2026 en :

- Identifiant les cibles auxquelles adresser la communication, et les objectifs de cette communication
- Identifiant les canaux de communication les plus adaptés, et en investissant pour les déployer (par exemple, un espace numérique de travail pour mieux communiquer avec les familles)
- Déployant les ressources adaptées pour mettre en œuvre et pérenniser les actions de communication définies
- Organisant des événements pour renforcer la communication (par exemple, des réunions familles)

Acteurs :

- Pilote de l'action : la directrice et la personne en charge de la communication
- Equipe de mise en œuvre : un groupe de travail dédié à la communication

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Créer une mission de référence de la communication.
- Recenser les personnes intéressées par la thématique et constituer le groupe de travail dédié.
- Définir et déployer la plateforme ou l'outil de communication à destination des familles, en phase test. Si l'outil est adopté par les parents, généraliser l'outil.
- Définir un processus d'alimentation de l'ENT (ou outil de communication).
- Au niveau associatif :
 - Démarcher des écoles de communication ou des entreprises de communication pour des actions de mécénat de compétences.
 - S'appuyer sur des services civiques pour porter certaines actions de communication.

Indicateurs :

- Stratégie de communication validée
- Outil de communication à destination des familles (ENT) déployé
- Pourcentage de parents utilisant l'ENT au moins une fois par semaine / objectif : 50%
- Participation des parents aux réunions familles / objectif : 50%



Action n°5 : Promouvoir l'autodétermination et l'expression des jeunes

Description et finalité de l'action :

Cette action vise à permettre aux jeunes accueillis au sein du Complexe Enfants de **pouvoir faire des choix ou des souhaits en fonction de leurs capacités.**

Public visé : Tous les jeunes accueillis, ainsi que les familles, partenaires et professionnels du Complexe Enfants.

Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Aujourd'hui, les jeunes n'ont pas tous les outils de communication adaptés pour exprimer leurs souhaits. Concrètement, au quotidien, il y a peu de situations où l'on propose à l'enfant de choisir.

Le CVS constitue également une instance d'expression des jeunes.

Etapas de mise en œuvre :

- D'ici 2026 : pointer les objectifs de travail par groupe concernant l'auto-détermination
- A partir de 2026 : former les professionnels par groupe en lien avec les besoins
- A partir de 2026 : mettre en place des groupes de travail pour la création, l'élaboration et la mise en place d'outils adaptés par groupe
- A partir de la rentrée scolaire 2027 : généraliser des outils adaptés avec la famille et les partenaires (dont l'éducation nationale)
- A partir de la rentrée scolaire 2027 : multiplier au quotidien les situations propices à l'expression des choix du jeune.

Acteurs :

- Pilote de l'action : la directrice
- Equipe de mise en œuvre : l'orthophoniste qui assure la coordination sur la thématique CAA, les professionnels impliqués sur l'axe stratégique « autodétermination », en lien avec les familles et les partenaires

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Identifier et mener des formations correspondant aux besoins identifiés.
- Acquérir le matériel adapté.
- Identifier des personnels référents, sous la forme de groupe ressource, et leur permettre de sanctuariser du temps pour travailler sur l'autodétermination et la CAA.
- S'appuyer sur le CVS pour tester certains outils de CAA (par exemple, formaliser des compte-rendus en CAA).
- Recruter des personnels formés à la CAA.

Indicateurs :

- Nombre de jeunes bénéficiant d'un outil de CAA / objectif : augmentation
- Nombre de jeunes ayant un axe concernant l'autodétermination dans leur projet personnalisé
- Nombre de professionnels formés
- Projets de service intégrant des objectifs relevant de l'autodétermination et de la CAA / objectif : 100%



Action n°6 : Développer une stratégie de formation concrète et pratique qui valorise et garde à jour les compétences de chacun.

Description et finalité de l'action :

Cette action a pour objectif de permettre une bonne utilisation des formations et des savoir-faire des professionnels. Il s'agira de 1) capitaliser sur les compétences et savoirs déjà détenus par les professionnels du Complexe Enfants, et 2) encourager l'engagement des professionnels dans la diffusion des savoirs.

Public visé : Les usagers et les professionnels de la structure.

Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Aujourd'hui, les professionnels sont régulièrement formés mais éprouvent des difficultés à mettre en pratique ou généraliser les formations par manque d'espace pour transmettre, échanger et pratiquer.

Cette action se traduit par plusieurs chantiers :

1. D'ici la fin de l'année 2025 : recenser les savoir-faire et savoirs de chacun en lien avec l'exercice de ses missions, et favoriser la diffusion de ses savoir-faire et savoirs en interne. Par exemple, un professionnel ayant des compétences particulières en CAA pourrait prendre du temps pour former / sensibiliser d'autres professionnels intéressés.
2. Dès 2026 : après chaque formation, prévoir des rappels ou des temps dédiés pour favoriser la mise en œuvre des formations réalisées (2 fois par an) et des temps de transmission auprès des collègues (par exemple, lors des réunions d'équipe)
3. Dès 2026 : recycler les formations déjà réalisées.

Acteurs :

- Pilote de l'action : la direction et les cheffes de service
- Equipe de mise en œuvre et partenaires à impliquer : l'ensemble du groupe engagé sur l'axe RSO

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Cartographier les savoir-faire et savoirs détenus par les professionnels de l'AAPEI Epanou. Cette étape pourra être réalisée par le groupe engagé sur l'axe RSO.
- Réorganiser le temps de travail ou des formations pour favoriser la mise en application de ces dernières.

Indicateurs :

- Nombre de professionnels formés en interne ou en externe
- Nombre de formations internes créées
- Pourcentage de formations ayant eu des sessions pratiques
- Cartographie des savoir-faire et savoirs des professionnels



Action n°7 : Réduire l'impact environnemental du Complexe Enfants



Description et finalité de l'action :

Cette action a pour objectif d'améliorer la gestion des déchets et de diminuer la consommation énergétique du Complexe Enfants.



Public visé :

Cette action concerne principalement les professionnels de la structure, même si elle peut également impliquer plus indirectement les bénéficiaires.



Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Actuellement, plusieurs initiatives sont déjà déployées pour atteindre ces objectifs, avec des optimisations possibles. Par exemple, le tri des déchets et la gestion des poubelles jaunes est non optimum, l'isolation, les lumières et les véhicules peuvent être améliorés, le gaspillage alimentaire peut être diminué.

Pour cela, plusieurs actions vont être déployées sur la gestion des déchets :

- D'ici 2025 : installer des infrastructures de tri, notamment un collecteur de déchets alimentaires, et sensibiliser les professionnels au tri des déchets.
- Dès 2026 : former et sensibiliser les professionnels et les jeunes, en particulier des professionnels en charge de la cuisine, de l'hygiène et de la maintenance
- Dès 2026 : améliorer les pratiques

Sur la diminution de la consommation énergétique :

- Dès 2025 : mesurer la consommation énergétique actuelle, par poste de dépenses
- A partir de 2026 : réparer les thermostats



Acteurs :

- Pilote de l'action : le chef des services généraux
- Equipe de mise en œuvre et partenaires à impliquer : la commune et les partenaires du site

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Définir et mobiliser les moyens relatifs à l'infrastructure (thermostats, bacs, etc.)
- Mobiliser des associations pour la sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques environnementales, formations
- Solliciter la commune pour obtenir un bac de collecte des déchets organiques.

Indicateurs :

- Augmentation de la proportion des déchets recyclés / non recyclés
- Nombre de bacs de tri installés
- Taux d'occupation des locaux chauffés
- Nombre de Kw/h consommés par an



Action n°8 : Placer les profils sensoriels des jeunes au cœur des accompagnements, et notamment de l'aménagement des espaces

Description et finalité de l'action :

Cette action vise à mieux répondre aux besoins sensoriels des jeunes accompagnés, afin de permettre d'augmenter leur bien-être et de préserver leur espace d'intimité. Elle vise notamment à proposer des modifications architecturales et environnementales des espaces pour mieux répondre à ces besoins et éviter les comportements problématiques des enfants, adolescents et adultes accompagnés.

Public visé : Cette action vise tous les enfants, adolescents et adultes accueillis sur les 3 internats.

Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Actuellement, les besoins sensoriels des jeunes sont recueillis par l'ergothérapeute ou la psychomotricienne en lien avec les familles, en s'appuyant sur une fiche de recueil (cartographie des besoins sensoriels).

Pour améliorer la prise en compte des besoins sensoriels des jeunes, la procédure pourrait être revue en prenant en compte les étapes suivantes :

1. Recenser par typologie les aménagements matériels déjà mis en place
2. Identification des besoins sensoriels (profil / questionnaire)
3. Réflexion collective (réunion protocole usage individuel)
4. Identification des besoins matériels (visite)
5. Process acquisition (devis, achat)
6. Mise en place en milieu écologique.

La formalisation d'un processus et des outils adaptés pourra être finalisée d'ici 2026.

La réalisation des bilans sensoriels des jeunes pourra être réalisée progressivement au cours des trois prochaines années, avec un objectif de 80% des jeunes disposant d'un profil sensoriel d'ici 2028.

Plusieurs espaces existent ou sont en cours d'aménagement sur le long terme (réhabilitation et rénovation des internats).

Acteurs :

- Pilote de l'action : direction, cheffes de service, coordinatrice et équipe de soins
- Equipe de mise en œuvre et partenaires à impliquer : tous les professionnels + familles + enfants, en lien avec la direction

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Concevoir des outils adaptés : évaluations sensorielles qualitatives et normées (profil Dunn). Cette action pourra être menée par le groupe en charge de l'axe stratégique « Adapter les espaces de vie aux besoins sensoriels des jeunes ».
- Déployer des formations, notamment auprès des professionnels paramédicaux (psychomotricien, ergothérapeute, neuropsychologue, et orthophoniste) ou des temps de réunion dédiés.
- Déterminer un budget alloué à l'achat de matériel et aux travaux de réhabilitation.

Indicateurs :

- Enfants disposant d'un profil sensoriel / objectif : 80%
- Nombre d'analyses fonctionnelles réalisées
- Nombre d'événements indésirables liés aux troubles du comportement / objectif : en baisse



Action n°9 : Penser le déménagement de la Petite Crèche Galipettes et du SESSAD en prenant en compte les besoins sensoriels et spécifiques de chaque enfant



Description et finalité de l'action :

Cette action a pour objectif de faire prévaloir les besoins sensoriels et spécifiques des enfants, et impliquer les professionnels dans l'aménagement et l'installation de la Petite Crèche Galipettes et du SESSAD.



Public visé :

Le public visé est avant tout les enfants accueillis sur la Petite Crèche Galipettes et sur le SESSAD, ainsi que les professionnels concernés.

Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Des premiers plans ont été proposés (extension du bâtiment 1 et projection crèche) et un premier devis a été demandé.

Pour garantir la prise en compte des normes PMI et des besoins sensoriels des enfants, il s'agit désormais de :

- D'ici fin 2025 : identifier les profils sensoriels des enfants concernés (voir action 8)
- D'ici fin 2025 : identifier les besoins fonctionnels des espaces d'accueil et de rééducation
- Entre 2025 et 2028 : mener des réunions avec le cabinet d'architecte en charge du chantier, en associant les équipes paramédicales et la direction.

Acteurs :

- Pilote de l'action : la direction et l'équipe de la crèche
- Equipe de mise en œuvre et partenaires à impliquer : l'équipe paramédicale, le cabinet d'architectes et les professionnels de la crèche et du SESSAD.

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Formaliser les outils d'évaluation des besoins sensoriels (voir action 8)
- Sanctuariser du temps dédié à la réflexion en interne sur l'adaptation des espaces aux besoins fonctionnels et sensoriels des jeunes
- Prévoir des temps dédiés pour conduire les échanges avec l'architecte et assurer la coordination pluriprofessionnelle

Indicateurs :

- Plans validés
- Respect des normes PMI
- Des espaces adaptés aux besoins des jeunes



Action n°10 : Créer des opportunités d'expérimentation en matière d'orientation et d'insertion professionnelle

Description et finalité de l'action :

Cette action a pour objectif de permettre au Complexe Enfants d'être plus agile et réactif pour répondre aux besoins des jeunes en matière d'orientation et d'insertion professionnelle, tout en sensibilisant les entreprises et partenaires au handicap. Concrètement, il s'agit de :

- Développer et renforcer les expérimentations en interne (ateliers)
- Développer et renforcer notre réseau partenarial d'entreprises, ESAT, EA
- Sensibiliser les partenaires au handicap

Public visé :

Cette action concerne en premier lieu les jeunes accompagnés, en âge de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le champ de l'orientation et d'insertion professionnelle. Elle concerne également les partenaires (ou potentiels partenaires) de l'AAPEI Epanou sur le volet de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Actuellement, l'orientation et l'insertion professionnelle se traduit par des stages, des immersions (via une convention d'immersion annuelle), la conduite de bilans d'immersion et de stages. Le Complexe Enfants propose également un accompagnement par le conseiller d'orientation et d'insertion professionnelle.

L'enjeu est de compléter cette offre, et par conséquent de :

- Pour 2028 : construire un parcours d'orientation et d'insertion professionnelle personnalisé à travers l'identification de pistes professionnelles adaptées au profil du jeune et à la réalité du marché de l'emploi (milieu protégé, entreprise adaptée ou milieu ordinaire)
- Dès 2027 : lors de l'accompagnement des bénéficiaires, mener des enquêtes auprès des professionnels, visites, immersions, stages.
- Dès 2027 : proposer des actions de sensibilisation aux groupements d'employeurs (CPME, MEDEF) et aux structures partenaires (ville d'Annecy, Atout Cœur). Cela peut notamment se traduire par une invitation des partenaires à visiter le Complexe Enfants pour mieux connaître ses enjeux.

Acteurs :

- Pilote de l'action : la direction et la coordinatrice de l'orientation et insertion professionnelle
- Equipe de mise en œuvre et partenaires à impliquer : le chargé d'orientation et insertion professionnelle et les équipes éducatives

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Conventionner avec des partenaires en charge de l'orientation et l'insertion professionnelle.
- Mettre à jour les outils d'évaluation.
- Financer des prestations de l'école.

Indicateurs :

- Nombre de projets professionnels réalisés / objectif : 100% des jeunes du pôle sont vus en entretien au moins une fois
- Nombre de DUO Day



Action n°11 : Rendre compréhensible et visible la démarche d'orientation et insertion professionnelle (OIP)



Description et finalité de l'action :

Cette action a pour finalité de créer une vision partagée autour de l'orientation et l'insertion professionnelle (OIP). Cela se traduit par deux objectifs opérationnels :

- Définir la notion de travail dans le cadre des missions du Complexe Enfants vers le monde du travail et vers le résidentiel.
- Structurer et formaliser nos processus.



Public visé :

Les professionnels, les jeunes concernés ainsi que leurs familles, et les partenaires du Complexe Enfants.



Etat des lieux et mise en œuvre de l'action :

Aujourd'hui, le Complexe Enfant dispose d'une vision partagée et d'une vision partagée sur l'OIP au sein du pôle préprofessionnel. Cette vision doit être partagée plus largement au sein du Complexe Enfants, auprès des autres unités, et aussi auprès des différents acteurs de l'accompagnement (professionnels, famille, jeunes, partenaires).

Pour mener à bien cette action, plusieurs chantiers doivent être déployés :

- Dès 2025 : mettre un place un groupe de travail avec un représentant de chaque service
- A partir de septembre 2025 : créer des processus en lien avec l'OIP
- A partir de 2026 : développer des outils de communication sur la thématique de l'OIP : cartes mentales insertion / travail
- A partir de 2026 : organiser des réunions d'information entre le Complexe Enfants, les jeunes et les familles pour leur présenter cette vision.



Acteurs :

- Pilote de l'action : coordinatrice de l'insertion AAPEI Epanou, la direction
- Equipe de mise en œuvre et partenaires à impliquer : les cheffes de service et professionnel par service du Complexe Enfants (structuration avant de solliciter les partenaires)

Moyens nécessaires (financiers, humains, outils, formations...)

- Sanctuariser du temps pour la définition des procédures, à la conception des outils et au partage d'information auprès des différents partenaires.
- Permettre aux professionnels de se rendre disponibles pour être acteurs de l'OIP.
- Développer les outils de communication adaptés.

Indicateurs :

- Avoir une définition partagée du travail d'ici 12 mois
- La rédaction des processus
- Des questionnaires pour le feedback des acteurs
- Nombre de réunions d'information entre le Complexe Enfants, les jeunes et les familles / Objectif : 1 par an



GLOSSAIRE

CAA : communication alternative et augmentée. Ce sont tous les outils et les stratégies qui permettent de communiquer autrement que par la parole.

CAMSP : centre d'action médico-sociale précoce.

CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. C'est un outil de contractualisation entre les instances de financement (Agences régionales de santé, département, etc.) et les établissements médicaux-sociaux.

CPME : confédération des petites et moyennes entreprises.

CVS : conseil de vie sociale

DITEP : institut thérapeutique éducatif et pédagogique fonctionnant en dispositif

DOP : dispositif d'orientation permanent

Duo Day : dispositif permettant une journée de stage découverte en entreprise, non rémunérée, pour toutes personnes en situation de handicap.

ENT : espace numérique de travail

ESS : équipe de suivi de scolarisation

GEVA-sco : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

GOS : groupe opérationnel de synthèse.

HAS : haute autorité de santé

Imago : logiciel de dossier usager informatisé utilisé par l'AAPEI Epanou

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

OIP : orientation et insertion professionnelle

PMI : protection maternelle et infantile

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations

Serafin PH : La réforme SERAFIN-PH vise à revoir la façon de concevoir les budgets des établissements médico-sociaux en s'appuyant sur les besoins des personnes accompagnées, et sur les prestations proposées au regard de ces besoins.

SESSAD : Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile. Prestation proposée par le Complexe Enfant permettant l'accompagnement des jeunes en milieu ordinaire.

UEMA : unités d'enseignement autisme

CAA : communication alternative et augmentée. Ce sont tous les outils et les stratégies qui permettent de communiquer autrement que par la parole.



Complexe Enfants – AAPEI Epanou

8 rue Louis Bréguet - Seynod, 74600 Annecy

accueil.ime@aapei-epanou.org

04 50 69 17 30